



OBSERVATOIRE DU SAHEL

L'ACCEUIL COMMUNAUTAIRE DES REFUGIES SAHELIENS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE SIKOLO (NORD COTE D'IVOIRE) : ENTRE DEFIS D'INTEGRATION ET CRAINTES D'INSECURITE

Auteur :Koffi Noël Koassi

Anthropologue, Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, Côte d'Ivoire

Coordinateurs scientifiques:

Dr. Ladjji Karamoko OUATTARA

Dr. Saïd Abass AHAMED

Résumé

Privilégiant une approche rurale de la gouvernance de l'asile, cette note porte sur les défis de l'accueil des réfugiés dans la région nord de la Côte d'Ivoire. Les constats fondés sur notre connaissance des sociétés concernées établissent que la réflexion sur l'asile et la compréhension de ses enjeux ne peuvent se limiter aux seules initiatives humanitaires du gouvernement. Ainsi, cette étude associe à ces initiatives celles des communautés rurales et met en évidence la complexité de la gestion de l'asile en Côte d'Ivoire. Les enquêtes ont été menées par entretiens semi-directifs, à Petit-Koumbala et Lawa-Carrefour, dans la sous-préfecture de Sikolo. Les résultats déclinent les temporalités de l'accueil et le dispositif d'accueil des réfugiés. A la lumière des défis relevés, la note formule quelques recommandations.

Mots-clés

Sahel, Réfugiés, Dispositif humanitaire, Accueil communautaire, Sécurité, Sikolo, Côte d'Ivoire.

Problématique

Les crises dans les pays du Sahel, qui affectent le Nord de la Côte d'Ivoire, révèlent une prise en charge de l'asile et du dénuement en marge du gouvernement humanitaire¹. Ce glissement de la question de l'asile du champ de l'humanitaire au champ communautaire soulève des interrogations relatives aux implications politiques et sécuritaires de l'accueil ainsi que sur l'émergence de nouveaux acteurs dans la gouvernance de l'asile. C'est ce qui justifie cette note. Quels sont les dispositifs communautaires mis en place pour accueillir les demandeurs d'asile dans les villages ? Quelles sont les spécificités de cet accueil communautaire ? Quels sont les défis, les contraintes spécifiques dans les milieux sociaux d'accueil ? Nous avons, à partir de ce questionnement, mené des entretiens avec les autorités coutumières, les demandeurs d'asile et les acteurs impliqués dans cet accueil dans les zones rurales de la région du Tchologo.

¹Le gouvernement humanitaire désigne l'ensemble des institutions chargées de la gestion et du contrôle du dispositif humanitaire (Agier, 2008).

IDEES MAJEURES

- En marge du dispositif humanitaire institutionnel, de nombreux réfugiés sahéliens s'installent dans les zones rurales de la région du Tchologo.
- Les réfugiés sont accueillis par des parents, des ressortissants de leur pays d'origine ou les autorités coutumières.
- Les communautés d'accueil prennent des dispositions pour accueillir, héberger et nourrir les réfugiés.
- Les autorités coutumières semblent débordées et ne parviennent plus à suivre les mouvements des réfugiés.
- Les réfugiés n'ont pas un accès facile aux services sociaux de base (logement, eau, électricité, éducation, centre de santé) et les conditions de vie dans les campements deviennent précaires.
- Les réfugiés s'engagent dans des activités pour se procurer les ressources de subsistance hors des villages d'accueil.
- L'installation de nouveaux réfugiés sans l'accord des autorités coutumières et le non-respect des clauses des cessions foncières entre les détenteurs de droits coutumiers et les réfugiés sont des facteurs de risque de conflit foncier. Le manque de contrôle des réfugiés et la persistance des conflits dans les pays sahéliens entretiennent le spectre de la menace dans les communautés d'accueil.

Contexte

Le Nord ivoirien accueille de nombreux ressortissants sahéliens fuyant leur pays en raison des violences des groupes armés extrémistes. Dans la région du Tchologo, le dispositif humanitaire mis en place par l'Etat ivoirien et ses organismes partenaires permet d'enregistrer et de prendre en charge les demandeurs d'asile. Le rapport du Bureau local de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, estime à 65.099 le nombre de demandeurs d'asile en provenance des pays du Sahel, enregistré dans le Nord ivoirien. La quasi-totalité de ceux-ci, soit 56.686 personnes, provient du Burkina Faso, avec 51% d'entre eux originaires de la région frontalière des Cascades.

Le dispositif humanitaire institutionnel comprend deux sites de transit construits dans les régions du Tchologo et du Boukani. Le site de Niornigue (Région du Tchologo) abrite 6.106 demandeurs d'asile et 6.450 sur celui de Timalah (Région du Boukani) ².

En marge de ce dispositif humanitaire étatique, de nombreux demandeurs d'asile s'orientent directement vers les communautés rurales pour demander un refuge. Dans l'urgence, des dispositions sont prises par les leaders communautaires pour atténuer les souffrances et le dénuement des étrangers qui arrivent. Toutefois, non préparées à cet accueil exceptionnel de l'autre vulnérabilisé par le déplacement forcé, ces communautés d'accueil subissent une pression démographique sur des ressources fortement disputées, dans un contexte sociopolitique marqué par des initiatives de reconstruction post-conflit³ mais dominé par la pauvreté en zone rurale⁴.

Incontestablement les sites de transit sont les dispositifs les plus visibles et les plus connus du gouvernement humanitaire. Toutefois, dans les régions du Nord de la Côte d'Ivoire, on observe une prise en charge de l'asile en marge du dispositif institutionnel. Les communautés rurales sont fortement impliquées dans l'accueil et l'installation des réfugiés sur des sites différents de ceux de l'Etat. Ce glissement de la question de l'asile du champ institutionnel au champ communautaire soulève des interrogations relatives aux implications politiques, sécuritaires de l'accueil et surtout de l'émergence de nouveaux acteurs dans la gouvernance de l'asile. C'est ce qui justifie cette note. Quels sont les dispositifs communautaires mis en place pour accueillir les demandeurs d'asile dans les villages ? Quelles sont les spécificités de cet accueil communautaire ? Quels sont les défis et les contraintes spécifiques dans les milieux sociaux d'accueil ?

Nous avons, à partir de ces questions, mené des entretiens avec les autorités coutumières, les demandeurs d'asile et les acteurs impliqués dans l'accueil dans les zones rurales de la région du Tchologo.

² UNHCR Cote d'Ivoire Dashboard: Situation des demandeurs d'asile au Nord, 20 septembre 2024, disponible à : <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/111381>

³ Après la décennie de crises militaires et politiques (2002-2011), la Côte d'Ivoire a initié un programme de reconstruction post-conflit. La zone du Nord a bénéficié des infrastructures routières et des services sociaux de base. Cependant, elle reste dominée par la pauvreté en milieu rural.

⁴ "Security and Resilience: Perceptions and Experiences", NORC, Equal Access International, February 2022.

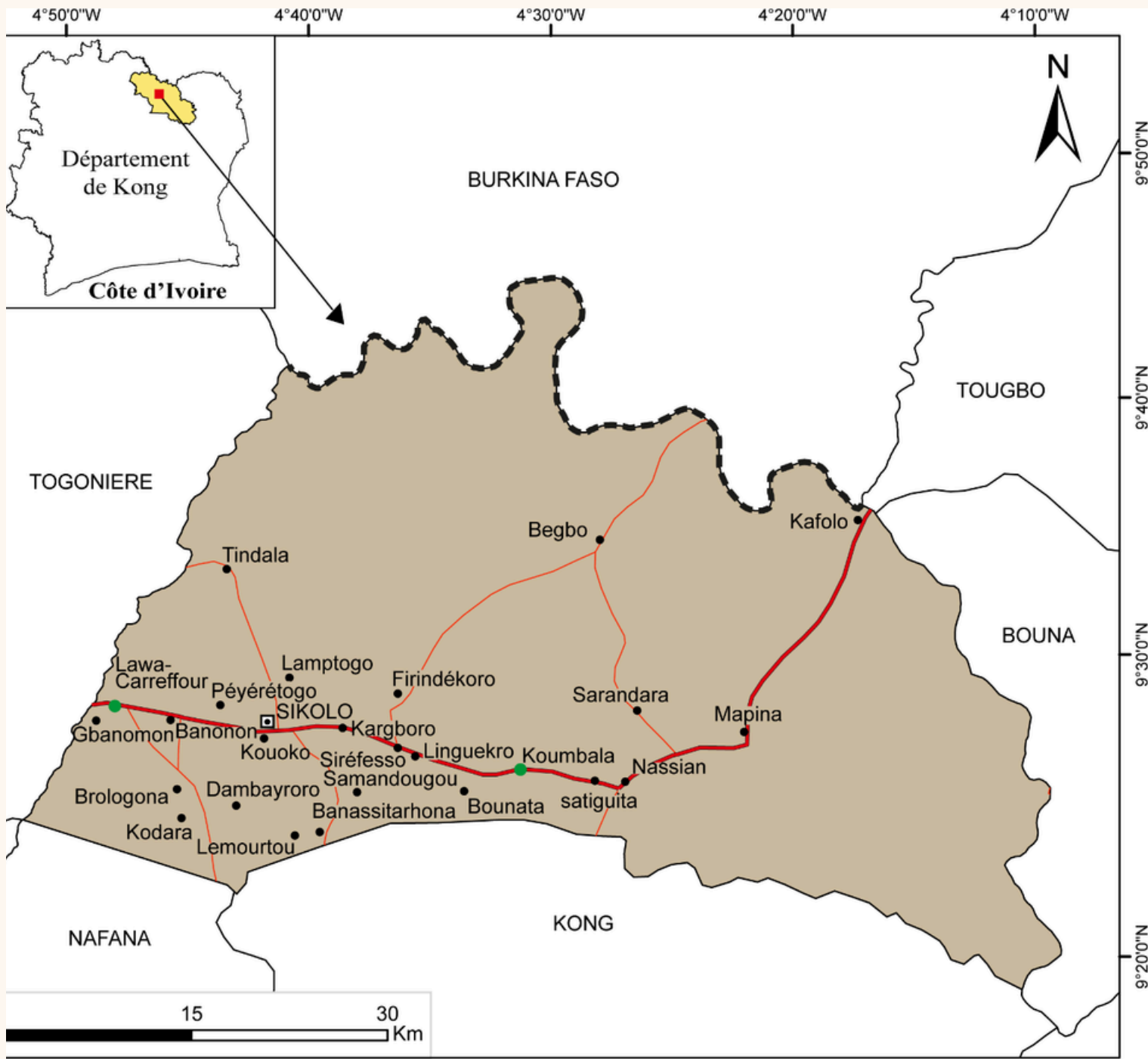
Les enquêtes ont été menées précisément dans les villages de Petit-Koumbala et de Lawa-Carrefour, dans la sous-préfecture de Sikolo⁵ et dans le département de Kong⁶.

Notre approche privilégie une définition du réfugié comme l'étranger qui ayant quitté sa terre d'origine en raison des conflits armés, se retrouve en quête de refuge. Elle se réclame d'une conception émique⁷ (ce concept est utilisé en anthropologie pour désigner une démarche qui valorise le point de vue des populations étudiées) des personnes accueillies. Elle s'émancipe donc des conceptions juridiques et politiques de l'asile. La réalité des sociétés rurales du Nord montre que la réflexion sur l'asile et la compréhension de ses enjeux ne peuvent se limiter aux seules initiatives humanitaires du gouvernement. A celles-ci il faut associer les initiatives des communautés rurales, fondées sur une dimension anthropologique de la mobilité des communautés et qui révèlent la complexité de la gestion de l'asile en Côte d'Ivoire. Privilégiant la dimension communautaire, cette note propose la compréhension des enjeux de la dimension communautaire ou rurale de la gouvernance de l'asile.

⁵ La sous-préfecture de Sikolo est située à la frontière avec le Burkina Faso. Elle a été attaquée le 12 juin 2020, précisément le poste mixte armée-gendarmerie de Kafolo, par les groupes extrémistes.

⁶ Nous avons mené une étude plus vaste sur le diagnostic socio foncier de la région du Tchologo. Un pan de cette étude portait sur les enjeux fonciers de l'accueil des réfugiés dans le Tchologo. Pour cette note, nous privilégions la petite échelle en nous limitant à la sous-préfecture de Sikolo. Le choix de Sikolo se justifie par le souci de mieux appréhender le sujet sur une petite échelle et surtout de valoriser la spécificité de cette sous-préfecture. Sikolo a déjà subi une attaque par les « djihadistes ». D'autres réflexions porteront sur d'autres spécificités contextuelles.

⁷ Les villages font une nette distinction entre les migrants et les réfugiés. Les réfugiés sont arrivés en raison des conflits armés dans leur pays. Ceux arrivés avant les conflits sont désignés comme les « étrangers » ou selon leur groupe ethnique.



Source : BNETD/CCT, 2012 P : WGS 1984 Zone 30N Conception et Réalisation : KOUASSI Koffi N. et YEO Nafolo D., 2024

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

I. Temporalités de l'accueil

L'accueil familial

Si la figure de l'étranger qui nous intéresse est celle du demandeur d'asile, on ne peut, en revanche, ignorer l'étranger qui était là avant, qui est arrivé avant les conflits armés dans son pays d'origine. Il n'a pas fui les violences des groupes armés. Il est installé dans le village et y mène ses activités. Dans le cadre de l'assistance à leurs compatriotes, ces migrants jouent un rôle important. Certains font venir directement leurs parents auprès d'eux. Ceux-là ne passent pas par le dispositif institutionnel. Ils ne sont pas enregistrés comme des demandeurs d'asile.

« Mon père et mon frère sont ici à Petit Kombala, donc ils m'ont demandé de venir à cause de palabre au Burkina⁸ », nous informe un réfugié. Il nous a été présenté comme étant un réfugié, car il est arrivé à la faveur des violences dans leur village d'origine, contrairement aux autres membres de la famille. Il n'a pas été profilé comme un demandeur d'asile. Dans les villages, de nombreux réfugiés sont directement accueillis dans des familles où ils vivent comme les autres membres, sans présenter d'indices de vulnérabilité ou de dénuement. Un autre réfugié rencontré à Lawa Carrefour poursuit : « quand on a dit à mon neveu que ce n'était pas bon au pays ici, c'est là il dit qu'on a qu'à venir chez lui. Ils ont tué un de mes fils dedans même⁹ ».

On rencontre de nombreux ressortissants burkinabés qui sont installés de longue date dans les communautés rurales. Ce sont des agriculteurs ou des commerçants. Un tel accueil familial est soumis à la présentation de l'étranger aux autorités coutumières. Dans la pratique, ce protocole n'est pas toujours suivi. A Petit Koumbala, les ressortissants burkinabés vivent principalement dans les campements, situés dans leur champ. De ce fait, les autorités coutumières ne contrôlent pas les différents mouvements de leur environnement familial. Parmi ceux qui se font connaître des autorités coutumières, certains ont déjà séjourné dans les localités.

⁸ Un réfugié mossi de Petit Koumbala arrivé en janvier 2024, entretien réalisé le 6 septembre 2024

⁹ Un réfugié mossi de Lawa Carrefour arrivé en juillet 2022, entretien réalisé le 3 septembre 2024



Photo de terrain 1 : Des réfugiés burkinabés accueillis par un parent à Petit Koumbala, septembre 2024

L'accueil par la communauté villageoise

Certains réfugiés connaissaient déjà les villages de la région. Ils n'y étaient pas installés, mais y ont séjourné, par moments, pour des raisons professionnelles ou familiales. Avant la crise, les activités agricoles et pastorales occasionnaient la mobilité des hommes sur la bande frontalière entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Cela a facilité l'accueil et l'installation des réfugiés dans les communautés rurales, sans transiter par le site d'accueil de Niornigué (Ouangolo). Certains ont anticipé le départ, avant l'arrivée des groupes extrémistes. Ils ont effectué le déplacement avec leur famille et leur cheptel : « Je connaissais le chef du village de Petit Kombala. Donc j'avais appelé, le président des jeunes pour l'informer que la famille venait en car, mais moi je venais à pied avec les bêtes donc quand ils sont venus, il leur a trouvé une maison pour les mettre dedans, ce n'était pas payant¹⁰ ».

A leur arrivée dans les villages, ils se présentent aux leaders coutumiers qui procèdent à leur installation sur des sites, espaces de résidence et d'activités professionnelles. Les sites d'installation sont attribués par le chef de village ou le chef de terre. Les réfugiés par unité familiale, construisent des tentes, généralement avec des bâches, et pratiquent les cultures vivrières (haricot, maïs, riz, manioc, etc.)

D'autres demandeurs d'asile arrivent pour la première fois dans les communautés d'accueil. Ils ne connaissent personne dans la localité. Entrés sur le territoire ivoirien, ils explorent les possibilités d'accueil communautaire.

¹⁰ Un réfugié burkinabé accueilli à Petit Koumbala, entretien réalisé le 3 septembre 2024

Pour de nombreux demandeurs d'asile, la vie en zone urbaine n'est pas aisée en raison du manque de ressources financières. Seul ou en groupe, sans repères, ils se présentent aux chefs des communautés ethniques ou au chef de village. Après consultation, la communauté villageoise leur trouve un tuteur ethnique, ou simplement les installe dans le campement des réfugiés du village où ils bénéficient de l'assistance communautaire. « On a entendu que y a un coin ici à Petit Kombala, donc le grand frère est venu voir le chef des mossi, qui nous a conduit chez le chef de village. Donc ils nous ont reçu et puis accepté pour qu'on reste¹¹ », nous raconte un réfugié à Petit Koumbala.

II. Déclinaisons du dispositif d'accueil des réfugiés en zone rurale

Loger les réfugiés

Les réfugiés que nous rencontrons dans les villages vivent en famille. Certains vivent dans des familles d'accueil quand d'autres sont directement installés sur des sites dédiés aux réfugiés. Dans les familles d'accueil, les maisons sont construites en terre battue et couvertes de pailles ou de bâches noires. Ce style d'habitat est partagé par de nombreux habitants des villages. Il n'est pas caractéristique des familles de réfugiés. Les réfugiés partagent le quotidien de la famille et participent à leurs activités professionnelles et sociales.

Sur les sites d'accueil cédés par les chefs de village ou le chef de terre, l'habitat est caractérisé par la précarité. Les sites sont éloignés des villages et servent d'espace d'hébergement et de travail des réfugiés. Les tentes qui servent de logement sont alors construites en bâches. L'accès aux sites est très pénible en saison pluvieuse puisque les pistes sont généralement impraticables. La fonction du logement est de permettre avant tout aux réfugiés d'avoir un refuge et de réparer leurs forces physiques et émotionnelles, éprouvées par le déplacement forcé. Installés, les réfugiés parviennent à se laver, se changer et à se reposer le moment venu, et surtout à s'occuper professionnellement. Toutefois, l'accès à l'eau, aux centres de santé, au marché et à l'école reste encore difficile.

¹¹Un réfugié burkinabé installé à Petit Koumbala, entretien réalisé le 4 septembre 2024



Photo de terrain 2 et 3 : un site d'accueil des réfugiés à Petit Koumbala, septembre 2024

Nourrir les réfugiés

Les réfugiés installés dans les villages bénéficient de parcelles de terre pour la pratique de l'agriculture. L'accès à la ressource foncière est facilité par les autorités coutumières, notamment le chef de village ou le chef de terre. Lors de la cession de terre, il est précisé au réfugié, comme à tout autre acquéreur, que seules les cultures vivrières sont autorisées. La pratique de cultures pérennes, (mangue, anacarde, etc.) est strictement proscrite. La cession des terres s'inscrit dans une logique d'hospitalité qui consiste à nourrir les réfugiés, aussi bien par la consommation des cultures que par leur vente. Elle ne devrait donc pas faire des réfugiés des paysans définitivement installés. La restriction de culture ne détermine pas la durée de la cession. L'enjeu est d'éviter que les acquéreurs s'approprient définitivement les terres. De telles cessions ont été faites aux premiers migrants installés, mais nombreux parmi eux ont déjà planté sur les parcelles des manguiers et de l'anacarde.



Photo de terrain 4 et 5 : champs de réfugiés à Petit Koumbala, septembre 2024

Administrer les réfugiés au village

Quand elles installent un réfugié dans leur localité, les autorités villageoises transmettent l'information au Sous-préfet et aux responsables des institutions chargées de l'enregistrement des demandeurs d'asile. En général, c'est le président des jeunes qui est envoyé porter l'information aux autorités de la ville. Dans les zones enquêtées, nous avons rencontré le Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement (CIAUD, Canada), comme organisation d'assistance aux réfugiés. L'agent de cette structure, est installé à Sikolo, chef-lieu de la sous-préfecture. Il circule dans les villages de ce territoire pour le recensement et la prise en charge des demandeurs d'asile, qui se signalent.



De nos consultations, il ressort que de nombreux réfugiés sont installés « clandestinement ». Ils n'ont jamais rencontré un agent d'assistance. Ils ne sont pas inscrits dans les registres des organisations en charge des demandeurs d'asile. Une fois installés auprès d'un compatriote ou d'un tuteur, ils mènent une vie ordinaire, en marge de l'assistance institutionnelle. L'enregistrement des demandeurs d'asile est assuré par le bureau local de la Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (DAARA). Le CIAUD, leur apporte l'assistance financière. Initialement, les familles de demandeurs d'asile recensées bénéficiaient d'une somme de 10.000FCFA par personne. Maintenant cette assistance a été réduite à 5.000FCFA par individu.

Les réfugiés sont socialement inscrits dans leur communauté ethnique d'origine. Ceux qu'on rencontre dans les villages de la sous-préfecture de Sikolo sont majoritairement des Peuls et des Mossis. Ils sont sous la tutelle directe des chefs de communauté qui à leur tour, rendent compte au chef de village. Les types de communauté de réfugiés que nous avons rencontrés dans les villages posent aux autorités locales des difficultés d'administration et de contrôle.

Défis d'une installation non suivie et craintes d'insécurité

En accueillant les réfugiés dans les communautés rurales, les autorités coutumières cherchent à répondre à la détresse des familles venues de l'autre côté de la frontière. La collaboration initiale entre les autorités coutumières et le gouvernement humanitaire a permis l'identification des réfugiés dans les premiers moments de l'accueil. Aujourd'hui, les dispositifs communautaires de secours aux réfugiés ne peuvent plus assurer le suivi et l'administration de ces derniers. Les nouveaux qui arrivent ne se présentent pas toujours aux autorités coutumières. Ils sont directement accueillis et installés dans les campements par les premiers. Ne vivant pas sur les campements, les autorités coutumières ne suivent pas les mouvements des réfugiés. Dans l'incapacité de les contrôler, les villages expriment leurs inquiétudes.

En réponse, la relocalisation des réfugiés dans les villages est envisagée par les chefs coutumiers. En revanche, les premiers concernés ne se semblent pas intéressés par cet autre mouvement. « Ils sont nombreux dans les brousses. On leur a dit de dormir dans le village, mais ils vont dormir dans les champs. Ils ne respectent rien », note un chef de village. Nos enquêtes ayant lieu pendant la saison pluvieuse dans le Nord, les réfugiés et les migrants avancent l'argument de la proximité habitat-champ pour justifier le refus de se fixer dans les villages. Ils préfèrent rester dans les champs pour travailler plus efficacement.

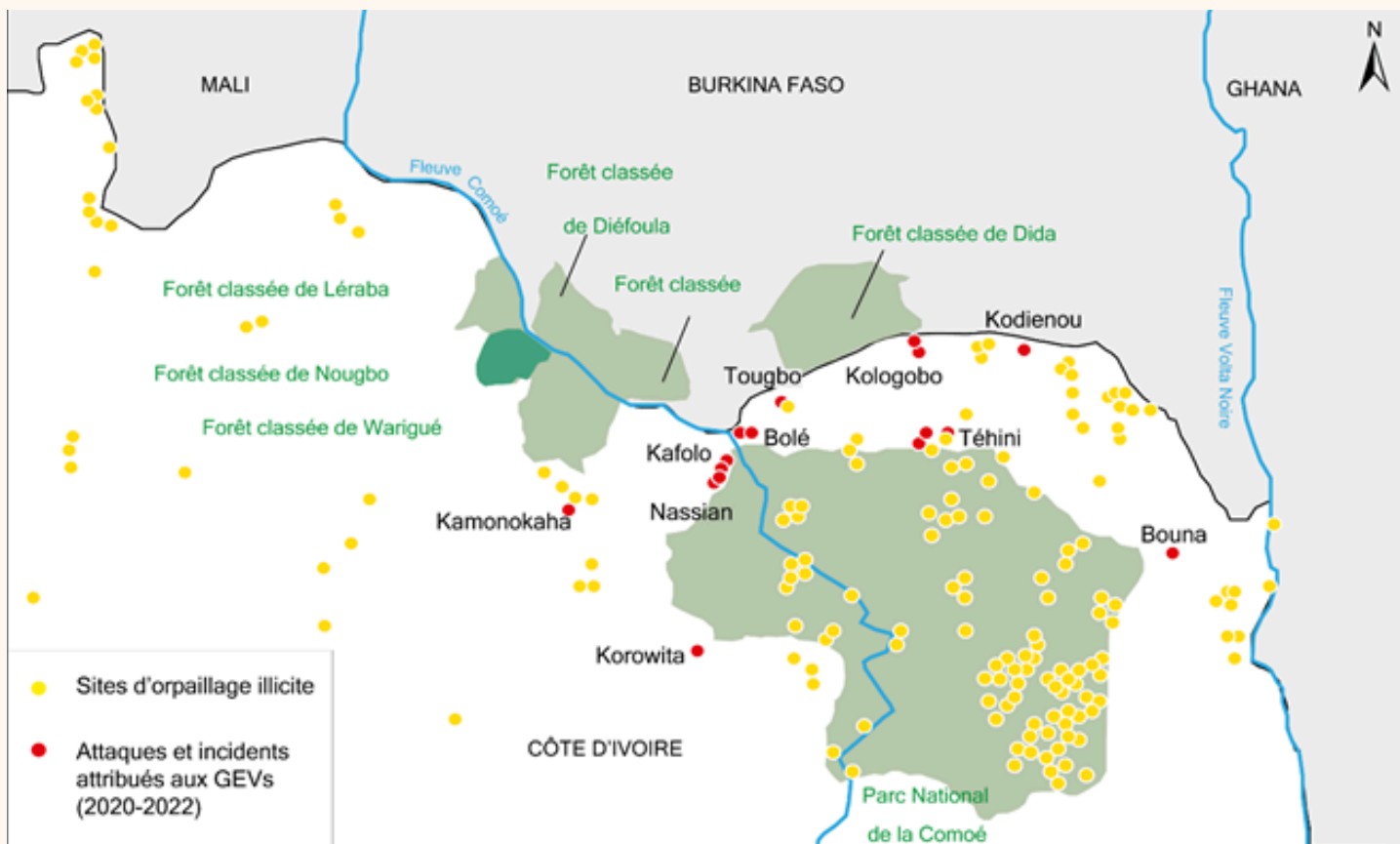
Cet argument ne rassure pas les autochtones qui observent qu'indépendamment de la saison, les réfugiés, et de nombreux migrants, vivent en permanence dans les campements.

Or la porosité des frontières pourrait faciliter la circulation des groupes extrémistes dans la bande frontalière, et les sites d'accueil pourraient être ciblés par ces groupes armés. Laisser les réfugiés seuls ou avec leurs tuteurs dans les campements nourrit l'appréhension des villageois. « Je pense que nos terres ne sont pas sécurisées parce que les étrangers rentrent chez nous et d'autres utilisent nos terres qui sont situées à la frontière. Vivement que l'Etat pense à cela¹² ». Les propos de cet exploitant se fondent sur l'expérience des rapports fonciers entre les propriétaires de droits fonciers coutumiers et les migrants. Les propriétaires fonciers reprochent aux migrants (Mossi, Lobi) le non-respect des clauses des conventions agraires.

Par ailleurs, l'installation dans un village sert, pour certains réfugiés, à fixer les femmes et les enfants. Les plus actifs redirigent leur trajectoire, transformant l'asile en une migration économique. Ils explorent des opportunités d'activités économiques rentables. Dans le Nord ivoirien, depuis des années, se déploie une vaste exploitation artisanale d'or. Sur ces sites, de nombreux réfugiés sont devenus des acteurs de ces activités d'orpaillage illicite. Notre recherche ne s'est pas penchée sur la connexion entre les activités d'orpaillage clandestin et la situation des réfugiés. En revanche, Assanvo¹³ note que l'orpaillage clandestin et le vol de bétail, dans le nord ivoirien, participent à un système économique qui alimente l'extrémisme violent. Ce système « a pour but de générer et d'investir des ressources financières, de se procurer des moyens de subsistance et de mobiliser des ressources humaines à travers la constitution d'un réseau de "partenaires commerciaux", d'informateurs, de recruteurs et de coursiers ». Cette carte présente les principaux sites d'orpaillages illicites dans le Nord ivoiriens.

¹² Un exploitant agricole autochtone de Lawa Carrefour, septembre 2024

¹³ William Assanvo (2023).



Source : Brigade de répression des infractions au Code minier, avril 2021 Conception ; KOUASSI Koffi N., 2024, Extrait de (Assanvon, 2023, p8) Réalisation; YEO Nafolo D., 2024

Carte 2 : Les sites d'orpaillage illicite dans le Nord

Les communautés d'accueil consentent des efforts pour les accueillir. Toutefois, dans la mesure où l'attente dure, les conditions de vie des réfugiés deviennent pénibles. L'accès au marché, au centre de santé, à l'éducation scolaire est limité. Les campements ne sont dotés d'aucune infrastructure sanitaire ou scolaire. Il importe de créer les conditions, de trouver les solutions administratives et politiques appropriées pour résoudre les problèmes liés à l'asile dans les communautés rurales. L'Etat ivoirien doit, avec ses partenaires humanitaires, penser la construction de dispositifs d'accueil plus ambitieux en zone rurale, en attendant le retour dans leur pays d'origine.

Conclusion

Le Nord ivoirien est fortement ébranlé par les conflits armés en cours dans les Etats frontaliers du Sahel. Le dispositif étatique mis en place pour accueillir les demandeurs d'asile est largement dépassé par l'afflux des demandeurs d'asile. Dans ces conditions, l'ouverture des communautés locales aux demandeurs d'asile est une alternative qui permet à ces derniers de trouver au moins le repos et le plaisir du voisinage paisible perdu.

Lieu de reconstruction sociale, les communautés d'accueil perdent progressivement leur sérénité fondée sur l'hospitalité et surtout la forte tradition d'échanges entre les peuples de la bande frontalière. Certes après l'attaque de Kafolo en juin 2020, le dispositif sécuritaire a été largement renforcé. Toutefois, le manque de contrôle de la mobilité des réfugiés entre les deux frontières et l'engagement de certains dans l'orpaillage illégal, entretiennent l'anxiété des populations. Par ailleurs, au regard du prolongement de l'accueil, les conditions de vie dans les campements deviennent précaires et indécentes. Cette note se limite aux réalités de deux villages qui ne comptent d'ailleurs pas les plus importants effectifs de réfugiés dans les campements. Au-delà du dispositif institutionnel, Il est important que l'Etat tienne compte des initiatives communautaires dans la gouvernance de l'asile.

Recommandations

- Renforcer les capacités des acteurs locaux à gérer les risques liés à l'accueil des réfugiés.
- Renforcer la collaboration entre les organisations humanitaires et les communautés rurales dans la gouvernance des réfugiés.
- Renforcer la résilience des communautés rurales par un meilleur accès aux services sociaux de base tels que l'accès à l'eau, les centres de santé ou et l'éducation.
- Sensibiliser les communautés d'accueil et les réfugiés sur les principes de l'hospitalité et de l'asile.
- Renforcer le dispositif de contrôle et de surveillance du Parc National de la Comoé, tout en renforçant également les liens armée-populations.
- Intensifier le contrôle de l'orpaillage illicite.
- Améliorer la sécurisation des cessions de terre par la délivrance de titres fonciers aux détenteurs de droits coutumiers.
- Soutenir les opérations de sécurisation et la stabilisation des Etats frontaliers sahéliens pour un retour durable des réfugiés dans leur pays d'origine.

Bibliographie

- AGIER Michel (2008), *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, Paris.
- AGIER Michel (2014), « Parcours dans un paysage flottant de frontières », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 30 (2), pp. 13-23.
- ASSANVO William (2023), « Liens entre extrémisme violent et activités illicites en Côte d'Ivoire », *Rapport sur l'Afrique de l'Ouest 44*, Institut d'Etudes de Sécurité.
- DANHO Adjon Guy Ghislain (2023), « Côte d'Ivoire : enjeux et défis de l'accueil des réfugiés face à la crise au Sahel », *Friedrich-Ebert-Stiftung*, Côte d'Ivoire.
- SLAMA Serge (2020) « Dispositifs d'hébergement : la grande centrifugeuse étatique des demandeurs d'asile », *Revue européenne des migrations internationales*, 36(2 & 3), pp. 255-267
- RISTIC Daniela, « L'accueil des migrant·e·s dans les espaces de marges. Regards croisés sur des villages de Calabre et du Limousin », *Revue européenne des migrations internationales*, 36(2 & 3), pp. 231-253
- AMAR Marianne, « Habiter en exil », *Hommes & migrations*, 1323, pp.55-66

Missions

Thinking Africa est un think tank panafricain non partisan, créé dans le but de produire des savoirs innovants au sujet du devenir africain. Ces savoirs sont diffusés à travers les partages d'expériences, le renforcement des capacités, les plaidoyers et l'appui aux institutions publiques, privées et aux sociétés civiles (www.thinkingafrica.org).

L'Observatoire des enjeux géopolitiques, sécuritaires et sociopolitiques au Sahel de Thinking Africa constitue un cadre unique d'échange d'idées et d'expertises, un laboratoire de réflexion pluridisciplinaire sur les problématiques complexes qui déstabilisent le Sahel (www.thinkingafrica.org/V2/observatoire-du-sahel/).

Objectifs

L'Observatoire du Sahel a vocation à créer des synergies de compétences pour entreprendre dans une approche holistique, des recherches pluridisciplinaires à toutes les échelles (internationale, régionale et locale). Il vise également à produire des études originales apportant une analyse novatrice sur les problématiques névralgiques du Sahel, offrant un regard local et formulant des recommandations concrètes basées sur des données récentes de terrains fournies par des acteurs locaux.

Une note produite dans le cadre d'un partenariat avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Depuis 2014, Thinking Africa collabore avec l'OIF. La présente collaboration porte sur la réalisation de notes d'analyse politique, par l'Observatoire du Sahel de Thinking Africa, à propos des enjeux géopolitiques, stratégiques et sécuritaires liés à la gouvernance, à la stabilité politique et au développement durable au Sahel.

« Avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ».

« Les propos énoncés dans la présente publication ne sauraient en rien engager la responsabilité de l'OIF, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle de l'Organisation ».

Contacts

Email: contact@thinkingafrica.org

Web: www.thinkingafrica.org